



Document de politique de la Fédération canadienne d'escrime

Compétitions des groupes d'âge

POLITIQUE

Les groupes d'âge suivants sont définis au 31 décembre de l'année de licence en cours, soit du 1^{er} août au 31 juillet de l'année suivante.

Cadet	tout(e) athlète qui a moins de dix-sept (17) ans
Junior	tout(e) athlète qui a moins de vingt (20) ans
Senior	tout(e) athlète qui a plus de onze (11) ans
Vétéran	tout(e) athlète qui a quarante (40) ans ou plus

Les groupes d'âge ne s'excluent pas les uns les autres, si bien qu'un(e) athlète peut appartenir à un seul ou à plusieurs groupes d'âge simultanément, en fonction des critères.

Approuvée par le conseil d'administration de la FCE le 7 mars 2010